

## SEANCE DU 10 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le dix avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, légalement convoqué le quatre avril deux mil quatorze, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOULLEE Michel, Maire, MM. EHRHARD Pierre, COSSIN Jean-Pierre, MOGIN Jean-Marie, Adjoints, Mme JEANNIOT Séverine, MM. VICHARD Michel, DEVOY Christophe, ETIENNE Florent, Melle GODARD Angélique,  
Mmes BERGUER Carole, BARTHELEMY Sylvette.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Néant.

ETAIT ABSENT : Néant.

Secrétaire de Séance : Madame BERGUER Carole.

Objet N° 1

### ELECTION D'UN DELEGUE COMMUNAL SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE HAUTE-MARNE

VU l'article L 5212-7 du CGCT,

VU l'adhésion de la commune au SDEHM, Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Marne,  
CONSIDERANT que chaque Conseil Municipal doit désigner un délégué chargé de constituer avec les délégués élus parmi l'ensemble des communes adhérentes, un collège électoral pour élire les délégués au comité SDEHM,

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, un délégué pour représenter la commune au sein du Syndicat Départemental d'Electricité de HAUTE-MARNE.

Le délégué élu est :

- M. BOULLEE Michel, Maire de SUZANNECOURT  
domicilié 6, ruelle du Château 52300 – SUZANNECOURT

Objet N° 2

### DELEGUES AU *s.i.t.s* (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS SCOLAIRES)

Le Conseil Municipal a élu les délégués chargés de représenter la commune au sein du SITS de Poissons.

Les délégués élus sont :

#### TITULAIRES

- Mme BERGUER Carole, Conseiller, domiciliée 8, rue du Moulin à SUZANNECOURT.

me JEANNIOT Séverine, Conseiller, domiciliée 1, rue de la Fontaine à SUZANNECOURT.

### SUPPLEANTS

▪ . COSSIN Jean-Pierre, 2<sup>ème</sup> Adjoint, domicilié 3, ruelle du Château à SUZANNECOURT

▪ me BARTHELEMY Sylvette, Conseiller, domiciliée 85, Grande Rue à SUZANNECOURT

#### Objet N° 3

### *DELEGUES AU SIAEP* SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE THONNANCE-SUZANNECOURT

Le Conseil Municipal est chargé d'élire les délégués représentant la commune au sein du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de THONNANCE-SUZANNECOURT.

Les Membres élus sont :

- M. BOULLEE Michel, Maire, domicilié 6, ruelle du Château à SUZANNECOURT.
- M. EHRHARD Pierre, 1<sup>er</sup> Adjoint, domicilié 22, Grande Rue à SUZANNECOURT.
- M. MOGIN Jean-Marie, 3<sup>ème</sup> Adjoint, domicilié 15, rue de Frégnéval à SUZANNECOURT.

#### Objet N° 4

### *Delegates* SMICTOM DE LA REGION DE SAINT-DIZIER

Le Conseil Municipal est chargé d'élire les délégués représentant la commune au sein du SMICTOM de la Région de Saint-Dizier.

Les Membres élus sont :

- M. BOULLEE Michel, Maire, domicilié 6, ruelle du Château à SUZANNECOURT.
- M. COSSIN Jean-Pierre, 2<sup>ème</sup> Adjoint, domicilié 3, ruelle du Château à SUZANNECOURT.

#### Objet N° 5

### *Delegates au syndicat INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT hydraulique marne-VALLAGE*

Le Conseil Municipal est chargé d'élire les délégués représentant la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Marne-Vallage.

Les Membres élus sont :

#### TITULAIRES

- Mme BERGUER Carole, Conseiller, domiciliée 8, rue du Moulin à SUZANNECOURT.
- M. MOGIN Jean-Marie, 3<sup>ème</sup> Adjoint, domicilié 15, rue de Frégnéval à SUZANNECOURT.

#### SUPPLEANTS

- M. DEVOY Christophe, Conseiller, domicilié 17, rue du Lavoir à SUZANNECOURT.
- . ETIENNE Florent, Conseiller, domicilié 94, Grande Rue à SUZANNECOURT.

42

Objet N° 6

### *Délégué Groupement d'intérêt public (GIP)*

Le Conseil Municipal est chargé d'élire un délégué représentant la commune au sein du Groupement d'Intérêt Public de Haute-Marne (GIP).

Le délégué élu est :

- M. BOULLEE Michel, Maire, domicilié 6, ruelle du Château à SUZANNECOURT.

Objet N° 7

### *DELEGUE A LA DEFENSE*

Le Conseil Municipal est chargé d'élire un délégué auprès du Ministère de la Défense

Le délégué élu est :

- M. COSSIN Jean-Pierre, 2<sup>ème</sup> Adjoint, domicilié 3, ruelle du Château à SUZANNECOURT.

Objet N° 8

## DELEGUES A LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES

Le Conseil Municipal est chargé d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein de la Fédération Nationale des Communes Forestières.

Les délégués élus sont:

- TITULAIRE :  
M. MOGIN Jean-Marie, 3<sup>ème</sup> Adjoint, domicilié 15, rue de Frégnéval à SUZANNECOURT
- SUPPLEANT :  
M. DEVOY Christophe, Conseiller, domicilié 17, rue du Lavoir à SUZANNECOURT.

Objet N° 9

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal doit définir le nombre de membres à élire et à nommer pour la constitution du bureau du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal arrête à quatre membres élus et quatre membres nommés, l'effectif du bureau à renouveler. Monsieur le Maire est président de droit.

43

Les membres élus au sein du Conseil Municipal sont :

- Mme BARTHELEMY Sylvette, Conseiller, domiciliée 85, Grande Rue à SUZANNECOURT
- Mme BERGUER Carole, Conseiller, domiciliée 8, rue du Moulin à SUZANNECOURT
- Mme GODARD Angélique, Conseiller, domiciliée 26, Grande Rue à SUZANNECOURT
- Mme JEANNIOT Séverine, Conseiller, domiciliée 1, rue de la Fontaine à SUZANNECOURT

Objet N° 10

## COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal est chargé de désigner les membres de la commission d'appel d'offres.

Les membres élus sont :

TITULAIRES

- M. EHRHARD Pierre, 1<sup>er</sup> Adjoint, domicilié 22, Grande Rue à SUZANNECOURT
- M. COSSIN Jean-Pierre, 2<sup>ème</sup> Adjoint, domicilié 3, ruelle du Château à SUZANNECOURT
- M. VICHARD Michel, Conseiller, domicilié 4, rue de Frégnéval à SUZANNECOURT

### SUPPLEANTS

- me BARTHELEMY Sylvette, Conseiller, domiciliée 85, Grande Rue à SUZANNECOURT
- Mme BERGUER Carole, Conseiller, domiciliée 8, rue du Moulin à SUZANNECOURT
- . MOGIN Jean-Marie, 3<sup>ème</sup> Adjoint, domicilié 15, rue de Frégnéval à SUZANNECOURT

M

M

Objet N° 11

### *Attribution d'INDEMNITES CONCOURS DU receveur municipal*

Le Conseil Municipal,

- VU l'article 97 de la Loi N°82.213 du 2 mars 1982, modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le décret N°82.979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, relatif aux indemnités allouées par les commune pour la confection des documents budgétaires,

### D E C I D E

2 de demander le concours du receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil.

44

3 d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.

4 de calculer cette indemnité selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité pour attribution à Mlle ELMERICH Marie-France, Receveur Municipal.

5 de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires, à compter de la date de délibération.

## *INDEMNITES DU MAIRE ET DES TROIS ADJOINTS*

Par la présente réunion et suite à l'élection d'un maire et de trois adjoints, le Conseil Municipal détermine comme ci-dessous, la base de calcul des indemnités de fonction :

Monsieur BOULLEE Michel – Maire :

- percevra, à compter de sa nouvelle élection, l'indemnité maximale allouée pour la strate démographique de la commune soit en brut, 17 % de l'indice 1015.

Monsieur EHRHARD Pierre - 1<sup>er</sup> Adjoint :

- déclare ne pas solliciter l'octroi d'indemnité.

Monsieur COSSIN Jean-Pierre - 2<sup>ème</sup> adjoint :

- percevra, à compter de son élection, une indemnité évaluée à 60 % de l'indemnité maximale, pour la strate démographique de la commune basée en brut sur 6.60 % de l'indice 1015.

Monsieur MOGIN Jean-Marie – 3<sup>ème</sup> adjoint :

- percevra à compter de son élection, une indemnité évaluée à 100 % de l'indemnité maximale, pour la strate démographique de la commune basée en brut sur 6.60 % de l'indice 1015.

## *PARCELLAIRE ET VIABILISATION ZAD « Derrière le Four »*

Considérant les transactions en cours, pour l'acquisition des parcelles lieudit «Derrière le Four», conformément à la délibération du 28 mars 2013,  
Considérant le projet de lotissement sur ces parcelles,

le Conseil Municipal accepte :

- 6 la division du parcellaire pour les parcelles cadastrées Section ZH du N° 70 au N° 76 en 5 lots.

- 7 le devis présenté par SCP de Géomètres PRIVE-PIECHOWSKI  
FP Géomètre Expert à Montier en Der, pour la somme de 3.141,00 € TTC.
- 8 l'attribution de la maîtrise d'œuvre à la SCP de Géomètres  
PRIVE-PIECHOWSKI de Montier en Der.
- 9 le devis présenté par SCP de Géomètres PRIVE-PIECHOWSKI, pour la  
part maîtrise d'œuvre, pour la somme de 5.400,00 € TTC.
- 10 la prévision budgétaire au budget primitif 2014.

OBJET N°8

*ACHAT De deux parcelles ZM 67 ET ZM 68*

CONSIDERANT la vente de parcelles par les consorts BOUDE,  
le Conseil Municipal accepte l'achat suivant les conditions ci-dessous :

- 11 Parcelle ZM 67 d'une superficie de 5 ares pour 200.00 €
- 12 Parcelle ZM 68 d'une superficie de 20 ares pour 750.00 €

Cette transaction sera établie par Me FRANCOIS, Notaire à Chateauvillain,  
Les frais relatifs à cette acquisition seront prises en charge par la commune et  
inclus budgétairement au compte 2111 - Budget Primitif 2014.

OBJET DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2014

- 1 Election d'un délégué communal au Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Marne.
- 2 Election des délégués au Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires.
- 3 Election des délégués au Syndicat d'Eau de Thonnance-Suzannecourt.
- 4 Election des délégués au SMICTOM de la Région de Saint-Dizier.
- 5 Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique  
Marne- Vallage.
- 6 Election d'un délégué au Groupement d'Intérêt Public.
- 7 Election d'un délégué à la défense.
- 8 Election des délégués à la Fédération Nationale des Communes Forestières.
- 9 Election des membres du Bureau du Centre Communal d'Action Sociale.

- 10 Elections des membres de la Commission d'appel d'offres.
- 11 Attribution d'indemnités pour concours du Receveur Municipal.
- 12 Indemnités du Maire et des Adjoint.
- 13 Parcellaire et viabilisation de la ZAD « Derrière le Four »

46

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS (séance du 10.04.2014 )

Monsieur BOULLEE Michel,  
Maire,

Monsieur EHRHARD Pierre,  
1<sup>er</sup> Adjoint,

Monsieur COSSIN Jean-Pierre,  
2<sup>ème</sup> Adjoint,

Monsieur MOGIN Jean-Marie,  
3<sup>ème</sup> Adjoint,

Madame JEANNIOT Séverine,  
Conseiller,

Monsieur VICHARD Michel,  
Conseiller,

Monsieur DEVOY Christophe,  
Conseiller,

Monsieur ETIENNE Florent,  
Conseiller,

Mademoiselle GODARD Angélique  
Conseiller,

Madame BERGUER Carole,  
Conseiller,

Madame BARTHELEMY Sylvette,  
Conseiller,

OBJET N° 15

*ACHAT D'UN VEHICULE*

Compte tenu des besoins techniques,  
le Conseil Municipal décide l'achat d'un véhicule utilitaire de marque Peugeot  
avec plateau, actuellement en vente au Garage GUYOT de Thonnance-52300,  
pour la somme de 5 .000,00 € TTC.  
Le montant de cet achat sera repris lors de l'établissement et du vote du Budget  
Primitif 2014, compte 2182.

OBJET N°14

*ACHAT De deux parcelles ZM 67 ET ZM 68*

CONSIDERANT la vente de parcelles par les consorts BOUDE,  
le Conseil Municipal accepte l'achat suivant les conditions ci-dessous :

- 2 Parcelle ZM 67 d'une superficie de 5 ares pour 200.00 €
- 3 Parcelle ZM 68 d'une superficie de 20 ares pour 750.00 €

Cette transaction sera établie par Me FRANCOIS, Notaire à Chateauvillain,  
Les frais relatifs à cette acquisition seront prises en charge par la commune et  
inclus budgétairement au compte 2111 - Budget Primitif 2014.

Objet N° 16

*CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES*

Le Conseil Municipal opte pour l'instauration d'une régie de recettes ,